

parce que le genre de mesure qui serait nécessaire ne pourrait être appliquée.

Je crois qu'il nous faudra dire un bon jour que rien de tout cela n'est plus déductible aux fins de l'impôt sur le revenu et que l'impôt sera calculé en fonction du prix des marchandises. Ce serait la seule façon de s'assurer que l'on atteindra, par l'impôt, certaines sources très importantes de bénéfices perçus autrement qu'en espèces. Abstraction faite de l'injustice de notre présent système fiscal, cette mesure atrophie l'efficacité au pays. Bien des privilèges fiscaux accordés aux industries les rendent moins efficaces. Comme le signalait la Commission Carter, les bonifications spéciales consenties aux industries pétrolières et minières ont eu pour effets néfastes, entre autres, d'engendrer une structure relativement inefficace. Des capitaux trop considérables ont été placés dans ce secteur. Cette décision au sujet des placements a été prise afin de pouvoir profiter d'avantages fiscaux, d'éviter le paiement d'impôts et non pas parce que l'industrie avait besoin de cet argent.

• (9.20 p.m.)

J'ai peine à comprendre pourquoi en cette période de notre histoire, alors que nous sommes censés évoluer vers une société plus égalitaire, un ministre des Finances présente une mesure fiscale si rétrograde, un impôt de progrès social dont le plafond est fixé à \$120. On a prétendu qu'on agit ainsi parce que le ministre ne veut pas partager ses revenus avec les provinces. C'est un moyen de s'assurer qu'il ne devra pas le faire. Si tel est le cas, je trouve que c'est une des pires excuses qu'on puisse invoquer pour prélever un impôt de ce genre. On pourrait croire que le gouvernement fédéral est en guerre avec les provinces canadiennes. On se demande si le gouvernement fédéral pense que les provinces font partie du Canada. Ce n'est pas que les provinces refusent de partager les recettes fiscales avec le ministre. Ce dernier sait fort bien qu'elles seraient désireuses de partager ces recettes fiscales, mais le ministre ne veut pas en entendre parler.

Une partie de la philosophie dont s'inspirent les vis-à-vis veut qu'ils ne travailleront plus à percevoir les impôts pour les provinces comme par le passé. Cela leur sera très avantageux. Les libéraux pourront entreprendre la prochaine campagne électorale en faisant figure de héros. Ils n'ont pas trop augmenté les impôts, et ils peuvent rejeter la responsabilité sur les assemblées provinciales et dire: «Soyez les méchants. Augmentez les impôts, et exposez-vous à la colère du public. Nous sommes saufs». A mon avis, c'est une attitude très malhonnête de la part d'un gouvernement, surtout quand il est évident, dans un pays comme le nôtre, que le gouvernement

fédéral est plus en mesure d'augmenter les impôts que les provinces. Nous savons que les moyens et la capacité de lever des impôts varient considérablement d'une province à l'autre, et si le gouvernement fédéral choisit de ne pas aider les provinces à recueillir les revenus dont elles ont besoin, la terrible disparité qui existe déjà au pays s'aggravera. Il n'est pas digne du gouvernement d'adopter une telle attitude pour des raisons politiques.

Je termine, monsieur l'Orateur, en rappelant que l'assurance et les arguments fallacieux du ministre ne convaincront pas un seul Canadien que cet impôt est équitable ou juste.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée à la Chambre, en 1962, j'ai appris à craindre les bills modifiant la loi de l'impôt sur le revenu autant que les exposés budgétaires. Je les crains parce que les amendements à la loi de l'impôt ont toujours été au détriment du contribuable canadien, et qu'ils ont toujours contribué à dépouiller de plus en plus le travailleur, le cultivateur, l'ouvrier, enfin celui qui a le plus besoin de son revenu. Peu importe à quel niveau on impose des taxes, elles retombent toujours sur le dos du consommateur.

L'amendement visant à modifier la loi, soit le bill C-191, contribuera à enlever encore une fois du pouvoir d'achat au consommateur canadien.

Chaque fois que le gouvernement a présenté une loi visant à modifier le système fiscal, surtout au cours des dernières années, il a prétendu le faire dans le but de combattre l'inflation. Toutefois, il en est résulté une augmentation des taxes et le coût de la vie s'en est accru d'autant. Il semblerait que cette inflation, que cette hausse galopante des prix fait l'affaire du gouvernement, parce que chaque fois que les prix augmentent, cela constitue une nouvelle augmentation de taxes, sans qu'il soit nécessaire de présenter un nouveau bill, ni de le dire aux contribuables canadiens. Plusieurs ne se rendent pas tout à fait compte que chaque augmentation des prix est en même temps une augmentation de taxes.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, donner un exemple assez frappant de ces augmentations de taxes. Je prendrai le domaine de la construction d'habitations. Dans la région que j'habite, c'est-à-dire l'Abitibi, à l'automne de 1968, le colombage coûtait \$96 les 1,000 pieds; à ce montant il fallait ajouter la taxe fédérale de 11 p. 100—\$10.56—et la taxe provinciale du Québec, en sus de la taxe fédérale, de 8 p. 100—\$8.52—pour en arriver à un coût total de \$115.08.